

Le Brasseur Syndical



Le Syndicat des travailleuses et des
travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)

Volume 4, # 04
Avril 2007

Retrouvez-nous sur le Web
Au : www.sttbl.com

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

Date de tombée

Prochain numéro:

Mai 2007

Écrivez-nous!

Dans ce numéro:

Le BIT donne raison aux syndicats....1
Erratum.....1
Résumé de l'exécutif du 02 Avril.....2
Résumé de l'exécutif (suite).....3
Départs à la retraite.....3
Nouveau permanent3
Résumé de l'exécutif (suite).....4
Caricature.....4

Décret dans le secteur public

Le BIT donne raison aux organisations syndicales

Le Bureau international du travail (BIT) condamne sévèrement le projet de loi 142 (devenu loi 43) qui a imposé les conditions de travail à 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public québécois. Le BIT nous donne raison sur toute la ligne. Il s'agit d'une importante victoire qui pèse de tout son poids sur le nouveau gouvernement minoritaire de Jean Charest. L'occasion lui est offerte de rétablir une injustice et de poser un geste d'écoute, d'ouverture et de bonne foi, ont clamé Henri Massé de la FTQ, Claudette Carbonneau de la CSN et Réjean Parent de la CSQ.

Dans sa décision, le BIT sanctionne sévèrement le gouvernement de Jean Charest. Il le prie instamment d'amender la loi 43 pour la rendre conforme aux conventions n.87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et n.98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Le BIT prie également le gouvernement d'éviter à l'avenir le recours à des telles interventions législatives sans qu'il n'y ait eu de consultations franches et approfondies avec les parties impliquées.

Il recommande au gouvernement de ne pas attendre la prochaine négociation en faisant preuve de souplesse « au cas où les parties seraient prêtes à apporter des modifications à l'accord présumé, qui constitue en fait une solution imposée législative ». Le BIT réclame, en outre, une révision des « sanctions excessives » contenues dans la loi 43. Il demande au gouvernement de revoir le régime de négociation de manière à rétablir la confiance de toutes les parties et d'y inclure des processus de

conciliation, de médiation et d'arbitrage en cas d'impasse.

Le mouvement syndical interpelle le nouveau gouvernement et les partis d'opposition afin qu'ils mettent en oeuvre ces recommandations.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'édition du Brasseur Syndical du mois de Mars au sujet des cotisations maximales pour l'assurance emploi, nous aurions du lire

Pour ce qui est de l'assurance emploi (AE) le maximum des cotisations sera de 584.00\$ au lieu de 720.00\$

Au moins il s'agit d'une bonne nouvelle

L'erreur s'est glissée lors de ma vérification, le montant de 720.00\$ est pour les salariés des autres provinces et 584.00\$ est pour les salariés du Québec.

Rapport du Président:

Rencontre avec le comité de gestion Le 16 mars dernier a eu lieu la rencontre avec le comité de gestion. Étaient présents pour l'employeur, Daniel St-Jacques, Jean Drolet, Jacques Bérubé, Christian Dessurault et Mario Pagé alors que pour le syndicat les représentants étaient Robert Daneau, Sylvain Leriche, François Lalonde, Alain Lapointe, Jean-Guy Harrison, Michel Bourdeau et moi-même. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour dont en voici un bref résumé.

Congé sans solde Nous avons demandé que l'employeur accepte les demandes de congé sans solde à l'avance pour permettre à un plus grand nombre de salariés de bénéficier des sans solde en basse période d'activité. Si les congés sont accordés à l'avance, les gens vont pouvoir planifier des activités (voyages, sorties, etc) sans attendre à la dernière minute. De plus nous avons demandé qu'il n'accorde pas les sans solde uniquement lorsqu'il y'a mise à pied de permanent, mais dès qu'il y'a des mises à pied. Si des sans solde sont accordés aux permanents et qu'un temporaire ou un occasionnel soit requis de travailler à la place tout le monde sera content, en plus cela représente une économie pour la compagnie et dans une gestion ou même les crayons sont comptés une réduction de coût comme celle là n'est pas négligeable. Il est par ailleurs évident que si un plus grand nombre de salariés se prévaut des congés sans solde il va y avoir moins de mises à pied et par le fait même moins de problème de gestion de main d'œuvre.

Il en va de même pour les congés différés, nous avons demandé que toutes les demandes soient acceptées et que les congés soient répartis sur une plus longue période (Hiver-automne) ce qui aura pour effet de réduire les mises à pied et par le fait même, les mouvements de main d'œuvre. Je devrais recevoir une invitation pour aller faire une présentation au gestionnaire du comité de main d'œuvre.

Produits périmés Nous avons discuté de la politique sur les produits périmés et les personnes concernées seront informées des actions prises par le comité de gestion à ce sujet.

Nomination de permanent à l'entretien Nous avons demandé à Jacques Bérubé de clarifier la situation des temporaires au département électrique car on nous avait dit que les électriciens temporaires seraient nommés réguliers rapidement et là on nous dit le contraire. Donc nous avons demandé de clarifier cette situation. Certains électriciens pourraient nous quitter s'ils ne sont pas promu permanents prochainement, donc ils veulent savoir à quoi s'en tenir.

Nous avons également questionné Jacques sur ses intentions concernant les prochains départs à la retraite au département mécanique, nous voulons savoir s'il prévoit remplacer les mécaniciens qui quitteront. Une rencontre doit avoir lieu avec Stéphane Charron pour clarifier l'ensemble de ces points. Dossiers à suivre...

Auditions de griefs Nous avons demandé de réduire les délais pour la résolution de griefs. En effet, les délais sont beaucoup trop long entre chaque étape et nous traitons des griefs qui ont plus de deux ans, ce qui est inacceptable.

Santé-sécurité Plusieurs sujets concernant la santé-sécurité ont été apportés et il a été convenu de rapporter les problèmes aux différents comités de santé-sécurité puisque la rencontre se voulait d'ordre générale, on ne voulait pas rentrer trop dans les détails départementaux.

La rencontre s'est bien déroulée dans l'ensemble et semblait être positive, il reste à savoir si nos requêtes vos trouver échos.

Rencontre concernant les plombiers vs laveuses. Suite à la pétition faite par les gens d'emballage et d'entretien concernant la décision de donner les tâches d'opérateurs de laveuses aux plombiers, une rencontre a eu lieu le 23 mars dernier en présence de Jacques Bérubé, Jean Drolet, Robert Daneau et moi-même. Nous (François Lalonde, Alain Lapointe ainsi que moi-même) avons rencontré Nathalie Laberge et Stéphane Charron la semaine précédente pour tenter de les convaincre de ne pas se diriger dans cette direction, sans

succès. Lors de notre rencontre avec Jacques plusieurs sujets furent discutés outre les plombiers. Il fut question de l'abolition du poste de Gilles Laparée, de l'amélioration des compétences, de la brigade d'urgence et du climat de travail. Suite à cette rencontre, Jacques a rencontré Nathalie et Stéphane et ils nous ont rencontré le 30 mars pour nous faire part de leur décision. Voici donc le résumé de la rencontre. Étaient présent pour l'employeur : Jacques Bérubé, Daniel St-Jacques, Jean Drolet, Nathalie Laberge et Stéphane Charron et du côté syndical il y'avait François Lalonde, Alain Lapointe ainsi que moi-même.

Dossier des plombiers Le travail relié aux laveuses va continuer d'être effectué par les opérateurs de laveuses, et les plombiers vont continuer de recevoir la formation théorique afin d'approfondir leur connaissance car les nouveaux équipements sont de plus en plus sophistiqués. Par contre Jacques nous a avisé que l'objectif à moyen terme était d'automatiser les laveuses et ainsi réduire les interventions, donc l'opérateur se verra attribuer d'autres tâches.

Abolition du poste de Gilles Laparée Le poste à Gilles ne sera pas comblé et les tâches seront redistribuées dans les différents départements. Stéphane nous a expliqué que pour l'entretien 2 mécaniciens ont été formés pour le quart de jour ainsi que 2 sur le quart de soir pour les travaux reliés à l'entretien et que d'autres pourraient l'être si le besoin était là et si les mécaniciens étaient intéressés, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Jacques nous explique que dans le contexte actuel nous devons tous en faire plus avec moins et c'est vrai pour tout le monde, même pour les cadres.

Le plan 52 semaines de l'entretien Stéphane nous explique que depuis le 1^{er} mars il travaille avec cet outil et que partout où on utilise ça les résultats sont positifs. Stéphane fera d'ailleurs une présentation à tous les salariés de l'entretien dans les jours à venir. Le 52 semaines servira également à évaluer les besoins de main d'œuvre. Stéphane devrait également rencontrer les mécaniciens et les plombiers qui sont admissibles à la retraite pour savoir quelle sont leurs intentions. Le but est de pouvoir évaluer combien d'entre eux quitteront et avoir une idée approximative de la date afin de pouvoir planifier le remplacement ainsi que la formation adéquate à venir. On devrait connaître les besoins de main d'œuvre la semaine prochaine. Jacques nous demande de regarder la possibilité d'engager des mécaniciens avec des compétences en plomberie car il est clair qu'il n'engageront pas de plombiers mais qu'ils pourraient remplacer les plombiers qui quittent si on s'entend sur la possibilité de donner certaine tâches de plomberie aux mécaniciens. Il dit qu'il veut se donner de la flexibilité mais qu'il est sensible aux inquiétudes des gens et il voudrait trouver une façon de faire qui assurera autant aux mécaniciens qu'aux plombiers déjà en place de ne pas être brimés. Pour ce qui est des électriciens, aucune garantie concernant la nomination de nouveaux permanents à court terme contrairement à ce qui avait été avancé avant les fêtes. François rencontrera Stéphane la semaine prochaine pour regarder le 52 semaines avec lui avant que la présentation soit faite aux employés.

Résumé de la rencontre d'étape

Évaluation de la main d'œuvre de février et juillet 2006 Les rencontres n'ont toujours pas eu lieu et ça fait plus d'un an que ça traîne dans un cas et plus de six mois dans l'autre. Nous sommes dû pour faire l'évaluation de février 2007 et celle de 2006 n'est toujours pas faite. Daniel St-Jacques nous a avisé que la rencontre aurait lieu avant la prochaine rencontre d'étape prévue pour le 27 avril prochain.

Remise d'arbitrage J'ai demandé à Daniel St-Jacques et Jean Drolet d'être plus rigoureux dans leur demande de remise d'arbitrage. En effet depuis le début de l'année nous avons dû faire quelques remises d'arbitrage car Jean n'était pas disponible, soit qu'il était en vacance, soit qu'il était convoqué à Toronto et lorsqu'on procède à une demande de remise à moins de trente jours d'avis, des frais nous sont chargés. On devrait s'entendre sur ce point car l'objectif de réduction de coût les concerne particulièrement.

Plusieurs autres sujets ont été discutés à cette rencontre mais comme ils concernent des sujets personnels pour les salariés concernés, je ne divulguerai pas le contenu des discussions. Les salariés concernés ont été rencontrés et

Résumé de l'exécutif du 02 Avril 2007 (suite)

et informés de ces discussions

Résumé de la rencontre 1.5 Le 23 mars dernier avait lieu la 3^e rencontre concernant la clause 1.5 de la convention collective concernant les cadres qui effectuent du travail appartenant à notre unité d'accréditation. Étaient présent à cette rencontre, Jean Drolet, Nathalie Laberge et Stéphane Charron pour l'employeur et François Lalonde, Alain Lapointe ainsi que moi-même pour le syndicat. La première rencontre à eu lieu il y'a plus d'un an et le problème n'est toujours pas réglé. Plusieurs salariés se plaignent que rien n'a changé, que la situation est la même et ils en ont plein le cul. Malgré les belles paroles aucun geste significatif n'a été posé par l'employeur pour corriger la situation. Alain ne s'est pas gêné pour faire par du mécontentement des salariés et il faudra évaluer la possibilité d'aller en arbitrage et faire trancher la question par un arbitre puisque nos efforts semble ne mener nulle part.

Restrictions médicales. La liste des salariés ayant des restrictions médicales doit être revue et corrigé par le médical et nous sommes supposé avoir une rencontre pour clarifier la situation des transferts à la conciergerie durant les périodes de mises à pied concernant les gens avec des restrictions médicales.

Rapport du VP Empaquetage

Résumé des griefs : j'ai toujours 9 griefs en 2^e étapes, plusieurs autres en suspend dont plusieurs en 1^e étape qui traînent depuis le départ de Pierre Poirier et qui n'ont pas l'air à faire partie des priorités de Nathalie Laberge. Il faut spécifier que toutes les rencontres patronales syndicales ont été suspendues, jusqu'à ce que le dossier des laveuses données aux plombiers soit réglé (suite à la pétition de l'empaquetage)

Surtemps compilé : Il semble y avoir moins d'erreurs, je vérifie avec Yves Smith presque à tous les jours, je demande aux membres de m'aviser ou de vérifier avec Yves si quelqu'un pense qu'une erreur se soit glissée. Le système semble assez fiable, ce sont les données que les responsables donnent aux systèmes qui ne sont pas toujours correctes.

Il semble que Nathalie Laberge veuille faire son chemin au niveau de son poste de directeur de l'empaquetage. Dernièrement il y a eu les laveuses, après les occasionnels de jour. (contre la c.c.) Elle semble interpréter la c.c. à sa manière. Compliqué d'avoir de bonnes relations de travail avec quelqu'un qui travaille qu'à sens unique.

Plusieurs entraînements devraient être donnés à des employés qui n'ont pas d'opérations, pour réussir à combler les départs à la retraite et la période estivales.

Vacances : Les choses vont bien. La plupart des salariés devraient avoir tous choisi leurs vacances cette semaine. (26 mars)

Yves Smith m'informe qu'il veut revoir les restrictions de certaines personnes. Je lui ai dit que moi je n'ai pas accès à ces dossiers et qu'il devra le faire avec le service de santé.

Je souhaite la bienvenue à Raymond Gervais délégué « A » par intérim et félicitation à Steve Chabot pour sa nomination au poste de VP expédition.

Plusieurs nouveaux employés vont être engagés chez Labatt bientôt, je leur ferai une brève présentation de la vie syndicale ainsi que les recours auxquels ils ont droit.

Je souhaite à tous les retraités qui nous quittent en 2007, de profiter le plus possible de leurs temps de retraite avec leurs familles et amis, que les projets de voyages et rêves se réalisent, pour vous qui avez travaillé si dur pour y arriver : Bonne retraite à tous...

Rapport du VP Brassage

Ordre de priorité des réservoirs d'empaquetage : Nous sommes revenue à la charge sur ce point car il n'y a toujours rien de réglé. Nous sommes toujours en désaccord que les opérateurs de la filtration changent l'ordre de priorité des réservoirs.

Manque de main-d'œuvre : Comme c'est souvent le cas à cette période de l'année, nous ne pouvons utiliser les employés temporaires, dû aux mises à pieds d'employés permanents dans divers départements. Pour cette raison une banque d'employés qui désirent travailler au brassage en période de basse production sera créée.

Production de fût : La Mick's Red sera remplacée par la Keith Red. Encore une mauvaise nouvelle pour notre production de fût. Une étude est présentement en cours pour analyser les coûts de transport des fûts. Nous pourrions peut-être récupérer du volume suite aux résultats de cette étude.

Adjoint administratif brassage : Le poste a été comblé par Marc-Evens Fatal. Comme il s'agit d'un poste cadre, il pourrait être appelé à retourner responsable à l'enfûtage à l'occasion. Cette nouvelle est très loin de faire l'unanimité auprès de tous ceux qui ont eu à travailler pour lui l'été dernier.

Rapport du VP Livraison

Une rencontre de 3 ieme étape a eu lieu lundi le 26 mars 07 nous sommes en attente des réponses patronales

Les griefs reliés à Pierre Pouliot ont été discutés à cette rencontre il est fort possible que nous devrons les pousser en arbitrage

La lettre d'entente sur l'application de l'article 11.7 (force majeure) a la livraison a finalement été signée.

Les congés fériés de pâques pour les salariés de la livraison travaillant sur l'horaire du mardi au samedi ont été déplacés afin de permettre au salariés d'avoir 4 jours consécutifs de congé, soit du samedi au mardi inclusivement.

Départs à la retraite (Mars)

Augustin Bourgeois (empaquetage)

Normand Champigny (brassage)

Nouveau permanent (Mars)

Eric Beaudin, félicitation Éric

Collaborateurs:

Comité journal:

Dany Richard
Alain Bélanger

V.P. à l'information:

Robert Daneau

Impression:

Imprimerie C.S.N.

Résumé de l'exécutif du 02 Avril 2007 (suite)

Rapport du VP Expédition

Je tiens à remercier mes collègues de l'expédition pour ma nomination comme V.P. du département.

Il y a présentement plusieurs postes de délégués vacants à combler.

Équipe « B » et « C » à CMM
Équipe « A » et « B » à l'usine

D'ailleurs il y aura des élections en avril.

Le 12 mars 2007, les employés de l'expédition ont débuté le dompage de bière sur la ligne # 1.

Il y a eu une rencontre pat/synd à l'usine le 19 mars 2007. Étaient présent à la rencontre :

Sylvain Cossette, Jean-Marc Auger, Yanic Beaudry et moi-même.

Nous nous sommes entendu pour que les rencontres pat/synd aient lieu le dernier jeudi de chaque mois.

Nous nous sommes entendu pour auditionner les griefs de 2^e étape le plus tôt possible.

Nous avons parlé de Yard Smart (ordinateur dans le camion) et de ses irritants avec Jean-Marc Auger. Sylvain nous confirme que les irritants diminueront avec la progression du rodage.

Nous avons aussi parlé de la répartition du surtemps à l'usine. Un tableau avec le cumul des heures sera bientôt affiché et mis à jour (1 fois par mois).

Finalement nous avons parlé du transfert de la voûte vers l'ancien P.O.S.

La rencontre fut très positive et Sylvain Cossette semble vouloir entretenir de bonne relation de travail.

Notre rencontre pat/synd de CMM est cédulé pour le 30 mars 2007. Je vous donnerai plus d'info dans les jours à venir.

Tous les griefs de 3^e étape usine ont été auditionnés le 22 mars 2007 (16 griefs).

Je céderai sous peu les dates pour les griefs de 2^e et 3^e étapes à CMM. J'attends d'ailleurs les réponses de Sylvain Fournier aux griefs auditionnés le 5 février 2007 avec Sylvain Moreau.

Il y a une rumeur qui circule concernant le transfert de 5 employés de livraison vers l'expédition. Je sais que la cie. s'est rencontré à ce sujet mais aucune confirmation de celle-ci envers le syndicat. Je vous tiendrai informé du développement de ce dossier.

Rapport du VP Entretien

Pour le dossier des griefs, en 2^{ème} étape il y a 7 mécaniques, 2 électrique, aucun magasin, 1 garage, aucun plomberie/frigoriste, 1 centrale thermique et aucun conciergerie. En 3^{ème} étape il y a 7 mécaniques, 13 magasins, 17 électriques, 2 plombiers/frigoriste, aucun garage, aucun centrale thermique, aucun conciergerie. Nous aurons audition de griefs 3^{ème} étape pour le magasin dans la semaine du 2 avril.

Pour le dossier des plombiers et opérateurs de laveuse, il y a eu une évolution puisque tous le monde reste à leur place, mais il y aura une plus grande automatisation du système pour qu'il y est moins de temps à y être consacré par l'opérateur. (voir rapport Yanic)

Comme rapporté de nombreuse fois à l'exécutif, le dossier Jacques Trudel.

Nous sommes rendu au chapitre final, soit les parties se sont entendus, il ne reste à toute fin pratique que les signatures. À suivre dans la ou les prochaines semaines...

J'ai demandé à Jean Drolet pour avoir une rencontre avec Stéphane Charron, Yanic et moi même pour se parler et s'entendre sur le résultat de l'arbitrage (qui date du début février) de la 1.5. Se qui devrait-être fait sous peu.

Pas de nouvelles fraîche du système automatique de compilation des heures de T.S. Un autre dossier à suivre et qui traîne en longueur. Merci à Paul pour les nombreuses heures passées à tenir en vie une compilation parallèle pour le bien de tous.

Rencontre pour le processus de l'évaluation de la main-d'œuvre de juillet 2006, toujours pas de date de prévu.

Rapport du VP SST

Nous avons plusieurs accidents par les temps qui court sur la livraison, étant donné la nouvelle structure les livreurs vont souvent chez des clients qu'ils n'ont jamais fait. Nous en avons 8 du 5 février au 27 mars. SVP messieurs **Soyez prudents!**

Nous avons eu une audition CSST le 15 mars pour plainte en 32.

Alain Ayotte et moi avons commencé à remettre de l'ordre dans les demandes d'améliorations physiques chez le client ensuite nous avons rencontré Patrick Viau ou nous avons eu une bonne discussion sur la méthode à suivre pour le suivi, de cette conversation il est sorti des points positifs. Avant le 30 avril prochain Alain et moi iront visiter les clients ou des demandes d'amélioration ont été effectuées afin de faire un suivi pour chacun des dossiers.

À la rencontre du comité SST de CMM nous avons discutés de la formation, des nouveaux, sur les moffets et sur le camion avec bras élévateurs, pour les nouveaux la formation va être suivie de proche pour l'ensemble de la Brasserie, pour les moffets, 3 jours de formations sera maintenue et pour le camion avec bras élévateur une formation de 2 jours avec firme et 4 jours sur la route est présentement en vigueur, reste à évaluer si cette formation est adéquate.

Le 12 mars, nous avons eu un refus d'opérer la soutireuse à canette à cause des concentrations Co2 élevées, finalement le plus gros du problème était causé par la ventilation qui était fermée, je dis le plus gros car nous avons toujours un problème à cette endroit qui était intermittent. Mais avec la nouvelle construction le tout devrait rentrer dans l'ordre.

Caricature

